

DEPARTEMENT  
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT  
DE BRIEY

Canton  
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 DECEMBRE 2023

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

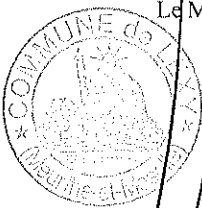
**OBJET**

**N° 2023-12-21**

Avis sur rapports d'activités et  
comptes administratifs 2021 et 2022  
de l'Agglomération du Grand Longwy

Le Maire certifie que la liste  
des délibérations a été affichée  
à la porte de la Mairie le 22 décembre 2023  
et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 13 décembre 2023.

Le Maire,



L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-  
Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes  
RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-  
THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-  
Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY  
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme  
RIQUET  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE  
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK – M.SULLI

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres à leur Conseil Municipal respectif. Les rapports d'activités, accompagnés des comptes administratifs, portant sur les années 2021 et 2022 du Grand Longwy ont ainsi été communiqués à la Commune en date du 16/11/2023. Dès lors, il appartient au Conseil Municipal d'en prendre connaissance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les rapports d'activités 2021 et 2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy,

Considérant qu'en application de l'article L5211-39 du CGCT, un rapport d'activités doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année au Maire de chaque Commune membre de l'EPCI

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/12/2023

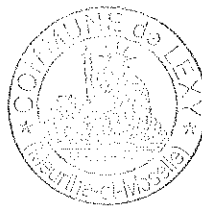
Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**PREND ACTE** des rapports d'activités accompagnés des comptes administratifs, portant sur les années 2021 et 2022, de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-2154 03148-20231221-2023\_12\_21-